



zones urbaines
 Ub : urbanisation ancienne
 Ube : urbanisation récente
 Ux : zone d'équipements
 Uxd : zone d'activité économique
 Uxs : zone pour les équipements liés à l'assainissement

zones à urbaniser
 1 AU : zone aménageable à court terme
 2 AU : zone aménageable à long terme

zones naturelles
 N : zone naturelle
 NI : zone de jardin
 NI1 : zone d'habitat
 NI2 : zone touristique

zones agricoles
 A : zone agricole
 Ap : zone agricole protégée

Emplacements Réservés

N°	Superficie en Lactalisation m²	Destination	Matérialisation
1	1037	Centrebourg	Costruite
2	2361	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
3	2361	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
4	188	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
5	700	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
6	168	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
7	1621	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
8	3719	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
9	1330	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
10	9700	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
11	2910	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
12	2910	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
13	1500	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite
14	125	Parcelle entre la Rte et le Centrebourg	Costruite

COMMUNE DE CHEMIGNAC 17
PLAN DE ZONAGE
 ECHELLE : 1/5 000

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé
- Chemin protégé (L.123.1.6)
- Patrimoine protégé par L.123.1.7
- Patrimoine agricole protégé
- passage d'eau ou pont d'eau protégé
- Site à potentiel archéologique
- Site à potentiel archéologique
- Site avec une orientation d'aménagement
- Classement à l'égard du bruit des infrastructures routières arrêté préfectoral 99-2665
- Marge de recul de 100m art. L1111.4 du code de l'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du...
 décidant d'approuver l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire : Le Secrétaire Général :
 Le Maire Adjoint : Le Secrétaire Adjoint :